



Accueil / Vivre / Effectuer une démarche / Démarches : Particuliers / [biométrie](#)

BIOMÉTRIE

Le service Etat Civil de la ville reçoit et traite les demandes de passeports biométriques et de carte nationale d'identité directement à la mairie mais également en partie en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>.

Pour les demandes de permis et de certification d'immatriculation (aussi appelé carte grise), la mairie n'est pas habilitée. Vous trouverez tous les renseignements concernant ces démarches sur le site <https://ants.gouv.fr/>.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2019 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

[Accepter](#)
[Why is this happening to me?](#)